

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

du mardi 28 mars 2023

*L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de février, le Conseil Municipal de la commune de SAINT DENIS LA CHEVASSE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de Madame Mireille HERMOUET Maire.
Convoqué le 21 février 2023.*

Présents : HERMOUET Mireille - PELTIER Sylvie - FRAPPIER Catherine - TURPAULT Marie-Thérèse - ROUSSEAU Françoise - RENAUD Franky (arrivée à 21h00, a pris part au vote à partir de la délibération n°021/2023) - JAULIN Denis - BOUDEAU Richard - VERDEAU Fredy - BAUDILLON Ludovic - ROUSSEAU Mathieu - CHIRON Corinne - PROUST Didier (arrivée à 19h45, a pris part au vote à partir de la délibération n°018/2023) - DURAND Christophe - CHARRON Aline (arrivée à 19h45, a pris part au vote à partir de la délibération n°018/2023) conseillers municipaux formant la totalité des membres en exercice.

Absents : RETAILLEAU Sabine (ayant donné procuration à Mme PELTIER) - PERSICO Maryline (ayant donné procuration à Mme CHARRON) - CAUNEAU Bernard (ayant donné procuration à M. RENAUD)

Secrétaire de séance : Ludovic BAUDILLON

1. Convention pour la mise en place de la fourrière automobile

Délibération DE-2023-015 en Préfecture le 03/04/2023 -n°085-218502086-20230403-DE_2023_015_DE

Madame le Maire explique qu'en application du code de la route, la Commune a la possibilité d'instituer une fourrière automobile. Il est proposé au Conseil Municipal d'instituer un service de fourrière permettant de couvrir le territoire communal et de passer convention avec un gardien de fourrière agréé par M. le Préfet de Vendée.

Dans ce cadre, il est proposé de passer convention avec la SARL Garage BOUYER de Saint Denis la Chevasse, garage agréé comme gardien de fourrière ayant la capacité d'intervenir sur notre territoire. Cela permettra d'assurer les interventions principalement concernant les véhicules à l'état d'abandon ou en voie d'épavisation situées sur le domaine public ou privé de la commune.

Concernant la prise en charge de ces enlèvements, ils devront être payés par les propriétaires des véhicules, ou pris en charge, à défaut d'avoir trouvé un propriétaire, par la commune. Pour chaque véhicule, cela représenterait une somme globale d'environ 217.57 € T.T.C.

A l'unanimité, le conseil municipal a validé la création du service de fourrière sur le territoire communal ainsi que la convention de service proposée par la SARL Garage BOUYER.

2. Convention d'occupation sur domaine privé communal pour implantation d'un local technique pour le déploiement de la fibre optique

Délibération DE-2023-016 en Préfecture le 03/04/2023 -n°085-218502086-20230403-DE_2023_016_DE

Madame le Maire explique, qu'un opérateur de communication électronique, la société AZALÉE, filiale du groupe ALTITUDE INFRASTRUCTURE, a construit un shelter pour le déploiement de la fibre optique, afin de répondre aux obligations de service public, Rue Marquis de Torcy, Cadastré 208 ZW 190 pour une surface de 12 m².

A ce titre, la commune doit signer la convention entre les deux parties qui fixe les modalités juridiques et techniques de cette installation.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier et notamment la convention.

3. Numérotation de voirie – rue de Jade (Lotissement Roche Boursault) et rue René Bazin

Délibération DE-2023-017 en Préfecture le 03/04/2023 -n°085-218502086-20230403-DE_2023_017_DE

Dans le cadre de nouvelles constructions, le Conseil Municipal a validé l'ajout de 2 nouveaux numéros de voirie.

Le n° 22 bis rue de Jade (Lotissement la Roche Boursault - Cadastre : FO622) pour Vendée Logement en raison de 6 logements au lieu de 5 initialement prévus.



22
bis

Il convient aussi d'ajouter le n°19 bis rue René Bazin (cadastre : E 1722)



19
bis

4. Validation du règlement intérieur applicable au sein de la collectivité au 01/04/2023

Délibération DE-2023-018 en Préfecture le 03/04/2023 -n°085-218502086-20230403-DE_2023_018_DE

Madame le Maire expose que la commune a souhaité réaliser un règlement intérieur s'appliquant à l'ensemble du personnel communal quel que soit le statut (contractuels, stagiaires, titulaires....).

Le règlement intérieur a été validé le 20 mars 2023 par le Comité Social Territorial. Il a pour ambition de garantir un traitement équitable des agents et faciliter l'application des règles et prescriptions édictées par le statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment en matière :

- De règle de vie dans la collectivité
- De gestion du personnel, locaux et matériel
- D'hygiène et de sécurité
- De gestion de discipline
- D'avantages instaurés par la commune
- D'organisation du travail (congrés, CET, RTT, HS.....)

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'adopter le règlement intérieur du personnel communal, de le communiquer à tout agent employé à la mairie.

5. Fixation des taux d'imposition pour 2023

Délibération DE-2023-019 en Préfecture le 03/04/2023 -n°085-218502086-20230403-DE_2023_019_DE

Madame le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux applicables de 2022, soit pour 2023 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	37.60 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	48.59 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	23.70 %

6. Vote des subventions pour 2023

Délibération DE-2023-020 en Préfecture le 03/04/2023 -n°085-218502086-20230307-DE_2023_020_DE

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Association	Montant 2023
FDAS (223 € par agent actif) / 26 agents au 01/01/2023	5 798,00 €
Festival L'Air d'en Rire	3 500,00 €
Amicale des Maires de Vendée	1 157,63 €
RASED	138,00 €
Foyer des jeunes -	600,00 €
Subventions - création association	1 500,00 €
ADMR	2 500,00 €
Don du sang	100,00 €
Centre de Secours fête du Centre le 16/09/2023	3 000,00 €
Cinéma de plein air familles Rurales	550,00 €
Festival Libellule	950,00 €
CAUE - commune de -3500 habitants	40,00 €
A régler au compte 6574	19 833,63 €

Association	Montant 2023
Contrat d'association - OGEC	137 816,00 €
Participations des enfants se rendant dans des communes extérieures (Bellevigny, la Roche sur yon, St fulgent...)	3 000,00 €
A régler au compte 6558	140 816,00 €

7. Budget principal - Compte administratif et compte de gestion 2022– affectation des résultats et Budget primitif 2023

Délibération DE-2023-021 en Préfecture le 03/04/2023 -n°085-218502086-20230403-DE_2023_021_DE

Délibération DE-2023-022 en Préfecture le 03/04/2023 -n°085-218502086-20230403-DE_2023_022_DE

Délibération DE-2023-031 en Préfecture le 03/04/2023 -n°085-218502086-20230403-DE_2023_031_DE

Le compte administratif et le compte de gestion 2022 ont été approuvés, ainsi que le budget primitif 2023 proposé.

	Compte Administratif 2022		Budget Primitif 2023	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 742 386,74	624 615,53	4 237 047,24	3 134 015,19
Recettes	2 603 034,52	606 959,24	4 237 047,24	3 134 015,19
Solde d'exécution Résultat 2022	860 647,78	- 17 656,29		
Résultat reporté 2021	1 569 756,50	- 200 108,51		
Transfert opération clôture lotissement la roche Boursault	0,81			
Résultat de clôture 2022	2 430 405,09	- 217 764,80		
Restes à réaliser 2022				
Dépenses		551 264,49		
Recettes		15 662,44		
Résultat global	2 430 405,09	- 753 366,85		

8. Vote des budgets annexes

Délibération DE-2023-023 en Préfecture le 03/04/2023 -n°085-218502086-20230403-DE_2023_023_DE

Délibération DE-2023-024 en Préfecture le 03/04/2023 -n°085-218502086-20230403-DE_2023_024_DE

Le compte administratif et le compte de gestion 2022 ont été approuvés, ainsi que le budget primitif 2023 proposé.

Budget Location Immobilières diverses / affectation du résultat 2022 et budget primitif

	Compte Administratif 2022		Budget Primitif 2023	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	19 102,25	30 367,18	99 506,05	107 826,91
Recettes	62 970,42	32 433,86	99 506,05	107 826,91
Résultat 2022	43 868,17	2 066,68		
Résultat reporté de 2021	29 268,74	- 26 449,10		
Résultat de clôture 2022	73 136,91	- 24 382,42		
Restes à réaliser 2022				
Dépenses		8 348,44		
Recettes				
Résultat global	73 136,91	- 32 730,86		

Budget Lotissement Les Tilleuls

Délibération DE-2023-025 en Préfecture le 03/04/2023 -n°085-218502086-20230403-DE_2023_025_DE

Délibération DE-2023-026 en Préfecture le 04/04/2023 -n°085-218502086-20230404-DE_2023_026_DE

Le compte administratif et le compte de gestion 2022 ont été approuvés, ainsi que le budget primitif 2023 proposé.

	Compte Administratif 2022		Budget Primitif 2023	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	519 311,48	579 016,46	958 103,36	579 016,46
Recettes	884 742,68		958 103,36	579 016,46
Solde d'exécution résultat 2022	365 431,20	- 579 016,46		
Résultat reporté de 2021	- 263 638,81			
Résultat de clôture	101 792,39	- 579 016,46		
Résultat global	101 792,39	- 579 016,46		

Budget Assainissement

Délibération DE-2023-027 en Préfecture le 03/04/2023 -n°085-218502086-20230403-DE_2023_027_DE

Délibération DE-2023-028 en Préfecture le 03/04/2023 -n°085-218502086-20230403-DE_2023_028_DE

Le compte administratif et le compte de gestion 2022 ont été approuvés, ainsi que le budget primitif 2023 proposé.

	Compte Administratif 2022		Budget Primitif 2023	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	96 062,12	81 324,01	316 407,60	316 407,60
Recettes	127 043,45	60 764,88	309 134,84	309 134,84
Solde d'exécution résultat 2022	30 981,33	- 20 559,13		
Résultat reporté de 2021	150 473,64	52 145,50		
Résultat de clôture 2022	181 454,97	31 586,37		
Restes à réaliser sur exercice 2022				
*dépenses		19 110,00		
*recettes		15 200,90		
Résultat global	181 454,97	27 677,27		

Budget chaufferie bois

Délibération DE-2023-029 en Préfecture le 03/04/2023 -n°085-218502086-20230403-DE_2023_029_DE

Délibération DE-2023-030 en Préfecture le 03/04/2023 -n°085-218502086-20230403-DE_2023_030_DE

Le compte administratif et le compte de gestion 2022 ont été approuvés, ainsi que le budget primitif 2023 proposé.

	Compte Administratif 2022		Budget Primitif 2023	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	22 223,68	13 151,50	55 085,83	42 169,33
Recettes	34 098,20	12 821,31	55 085,83	42 169,33
Solde d'exécution résultat 2022	11 874,52	- 330,19		
Résultat reporté de 2021	25 435,81	- 12 768,31		
Résultat de clôture 2022	37 310,33	- 13 098,50		
Résultat global	37 310,33	- 13 098,50		

9. Informations diverses

PROJET CHAISSAC

Madame le Maire explique que le projet Chaissac est mis en place pour apporter du lien entre les résidents du quartier. Il se compose de l'EHPAD, l'école Charles Perrault, la villa cottage et le quartier Chaissac.

Ils se regroupent afin de réaliser des ateliers de jardinage, de tressage, construction d'objets sonores et autres. La fête du quartier aura lieu le Mardi 20 juin à 15h.

VENDEE DOUBLE CŒUR

Madame le Maire rappelle avoir présenté sa candidature en août 2022. La commune a obtenu le label « DOUBLE CŒUR » pour une durée de 3 ans avec l'attribution d'une subvention de 2000 € qui servira pour de l'achat de matériel ou formations des bénévoles. Il récompense les 45 associations actives dans la commune.

COMPLEXE SPORTIF

Le 17 avril aura lieu le premier jury du concours qui retiendra 3 architectes.

► Prochaine séance de conseil municipal : **mardi 2 mai 2023 à 19h30**

La séance du Conseil Municipal est levée à 23H45.